



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, DE L'OUTRE-MER,
DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET DE L'IMMIGRATION

**Intervention de M. Brice HORTEFEUX, ministre de l'intérieur,
de l'outre-mer, des collectivités territoriales
et de l'immigration**

Réception des maires de l'outre-mer

Hôtel de Montmorin, lundi 22 novembre 2010

- Seul le prononcé fait foi -

Madame le ministre, chère Marie-Luce,
Mesdames et messieurs les élus,
Mesdames, messieurs,

C'est avec beaucoup de plaisir que je m'adresse aujourd'hui à vous, dans ce cadre convivial et dans ce lieu symbolique qu'est la rue Oudinot, cette grande et belle « Maison de l'outre-mer ».

Plaisir, d'abord, de vous retrouver pour la deuxième fois pour ce **cocktail des maires de l'Outre-mer**, rendez-vous traditionnel organisé à l'occasion du congrès des maires de France.

Plaisir, ensuite, une semaine après un remaniement ministériel qui a créé, conformément au vœu du chef de l'Etat, un Gouvernement resserré, de pouvoir vous dire que **l'Outre-mer continue à bénéficier ici, au Gouvernement, de relais et d'appuis de qualité :**

- je veux bien sûr saluer, d'abord, la confirmation de Marie-Luce PENCHARD dans ses fonctions de ministre délégué auprès de moi à l'Outre-mer. Je vous le dis, cette confirmation n'a rien de surprenant lorsque l'on connaît la détermination sans faille de Marie-Luce à faire aboutir ses dossiers et sa volonté farouche de travailler en permanence dans l'intérêt de nos compatriotes ultramarins. Je veux ici la remercier très chaleureusement pour le précieux soutien qu'elle m'apporte ;

- o mais je veux aussi parler de la reconduction de l'équipe soudée et efficace que nous formons ensemble depuis maintenant près de dix-huit mois. Rester ainsi pleinement intégré au ministère de l'intérieur, c'est, pour l'Outre-mer, la chance de bénéficier de l'appui d'un des grands ministères régaliens et l'occasion, donc, de peser sur les orientations gouvernementales.

Plaisir, enfin, de pouvoir faire avec vous un court bilan de mon action tant, vous allez le constater, nous avons avec la sécurité, la maîtrise de l'immigration, les évolutions juridiques et financières des collectivités territoriales ou le développement endogène, des sujets de préoccupation commun.

I. En métropole comme outre-mer, mon premier objectif est d'assurer, en étroite collaboration avec les élus locaux, la sécurité de nos concitoyens.

(1) Cela fait maintenant près de 18 mois que je suis ministre de l'intérieur et nous sommes parvenus à renouer avec la baisse de la délinquance.

Nous avons mis en place en métropole comme outre-mer **une méthode d'action** qui traduit notre volonté de combattre la délinquance sous toutes ses formes et en tous lieux de notre territoire. A chaque type de délinquance est apportée une **réponse opérationnelle**, notamment à travers la mise en œuvre de **7 plans d'action**.

Cette détermination se traduit dans les chiffres, puisque le nombre des infractions révélées par l'action des services reste très favorablement orienté. En outre, le nombre de délits élucidés outre-mer depuis le mois de janvier est en constante augmentation alors même que le bon niveau antérieur des taux d'élucidation ultra-marins pouvait faire craindre un ralentissement de cette progression.

Je tiens notamment à saluer les excellents résultats obtenus par les forces de sécurité en matière de lutte contre l'orpaillage clandestin en Guyane face à des malfaiteurs extrêmement violents.

(2) Mais, je vous le dis, la réussite de notre politique de sécurité dépend aussi de vous, mesdames et messieurs les élus locaux.

→ Je pense, bien sûr, en premier lieu, aux importantes responsabilités que vous a confiées la loi du 5 mars 2007 en matière de prévention de la délinquance.

Je vous invite à exploiter pleinement les pouvoirs qui vous sont ainsi dévolus et à vous appuyer sur les représentants de l'Etat territorialement compétents pour les mettre en œuvre: ils vous aideront, ils sont là pour vous appuyer. J'ai donné des instructions très claires en ce sens aux préfets et aux sous-préfets – je viens d'ailleurs de sensibiliser ces derniers à ces questions, à l'occasion d'un séminaire qui les rassemblait aujourd'hui à Paris.

→ Je pense, plus particulièrement, à l'un des piliers de la politique de prévention de la délinquance mise en place par le Gouvernement, à savoir la vidéoprotection.

C'est vous, mesdames et messieurs les maires, qui initiez les dossiers et impulsez le déploiement des dispositifs de vidéoprotection. Je vous signale d'ailleurs que, comme en métropole, des "référents sûreté" spécialement formés pour vous conseiller dans le domaine de la prévention situationnelle sont à votre disposition dans les services de police et de gendarmerie.

Outre ces conseils opérationnels, vous pouvez également bénéficier, en matière de vidéoprotection, de l'appui financier et technique de l'Etat :

- je pense, d'abord, aux importants moyens budgétaires consacrés à soutenir l'équipement des communes en caméras de vidéoprotection : 30 millions d'euros ont déjà été programmés en 2010, dont plus d'1,7 millions pour les seuls projets ultramarins. De nombreuses communes ont ainsi été aidées, et sans les citer toutes, je peux mentionner Cayenne, Saint Denis de la Réunion, Le Tampon ou Pointe-à-Pitre, et la collectivité de Saint Martin. Plusieurs dossiers concernent, par ailleurs, la sécurisation d'établissements scolaires ou universitaires. C'est un enjeu essentiel dont l'importance nous a récemment et dramatiquement été rappelé par le décès d'un jeune homme de 16 ans dans une rixe déclenchée aux abords du lycée Lumina Sophie, à Schoelcher en Martinique ;

- o je sais, aussi, que certaines collectivités d'outre-mer ne peuvent bénéficier du concours du Fonds interministériel de prévention de la délinquance. C'est pourquoi j'ai prévu, dans le projet de loi d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure [LOPPSI], une disposition spécifique. Bientôt, Mayotte, la Polynésie, la Nouvelle Calédonie et Wallis-et-Futuna pourront, elles aussi, bénéficier des crédits du Fonds.

Mesdames et messieurs les élus, je n'ai qu'un message : poursuivez dans cette voie en équipant vos communes de caméras de vidéoprotection, particulièrement là où des trafics se développent. Ainsi, nous ferons ensemble progresser la sécurité de tous.

(3) Enfin, et puisque l'immigration fait désormais parti de mon portefeuille ministériel, je voudrais vous dire quelques mots d'une politique qui vous concerne tout particulièrement, la politique de maîtrise des flux migratoires.

Vous le savez, les questions migratoires sont des questions que je connais bien et auxquelles je suis profondément attaché. C'est moi qui aie intégralement créé, en 2007, l'administration qui se trouve aujourd'hui rattaché au ministère de l'intérieur par le remaniement ministériel. C'est aussi comme ministre de l'immigration que je me suis rendu en 2007 en Guyane, pour la première fois.

Je vous le dis : le remaniement n'est pas un reniement. La création d'une administration spécifiquement dédiée aux questions migratoires

correspondait une grande ambition, celle de construire une véritable politique migratoire en France, claire, cohérente et équilibrée. Cette ambition, elle est toujours la nôtre, elle est toujours la mienne.

Aussi, je ne laisserai jamais caricaturer une politique que le Gouvernement a voulu à la fois juste et cohérente, claire et nécessaire. Outre-mer, et tout particulièrement à Mayotte, en Guyane et dans les Antilles, cette politique prend tout son sens, celui d'une action solide, ouverte, logique et responsable. En charge de l'immigration, je n'ai qu'une ambition : que, tous, nous puissions mieux vivre ensemble en faisant preuve de la plus grande fermeté à l'égard des immigrés clandestins et en réservant un accueil digne de notre République aux étrangers autorisés à séjourner sur notre territoire.

II. Ma deuxième préoccupation est d'apporter aux projets de développement que vous portez au profit de vos collectivités et de nos concitoyens tout l'appui nécessaire.

Je sais, mesdames et messieurs les maires, tout votre dévouement au service des habitants de nos départements et collectivités d'outre-mer. Je connais vos missions nombreuses et cruciales, dans un contexte économique et social très spécifique, dont je n'ignore pas les grandes difficultés: déséquilibres économiques, inégalités, illettrisme, chômage...

Les élus que vous êtes sont en première ligne quand il s'agit d'affronter les conséquences de ces phénomènes. L'État ne peut donc pas vous laisser sans assistance, au regard de l'importance des collectivités territoriales dans l'économie et la commande publique locales. Il le fait dans un esprit de partenariat constructif, et dans le cadre rénové issu de la réforme des collectivités territoriales.

(1) Désormais approuvée définitivement par les deux assemblées, et sous réserve de son examen par le Conseil Constitutionnel, la loi portant réforme des collectivités territoriales concrétise un projet ambitieux pour nos territoires, visant à simplifier leur organisation et à accroître leur compétitivité tout en maîtrisant la dépense locale.

Son application sera certes adaptée à l'outre-mer chaque fois que nécessaire. J'ai d'ailleurs indiqué tout au long des débats parlementaires que la réforme pouvait être appliquée de manière différenciée, en prenant notamment en compte les souhaits exprimés par nos concitoyens ultramarins et leurs élus.

Pour la Réunion et la Guadeloupe, en l'absence de propositions s'écartant des dispositions arrêtées par le législateur, la loi portant réforme des collectivités territoriales s'appliquera telle quelle, ainsi que le gouvernement l'a toujours indiqué. En matière d'intercommunalité, par exemple, les collectivités ultramarines pourront tirer parti des dispositions innovantes de la loi.

La Guyane et la Martinique, elles, ont choisi une voie institutionnelle spécifique. Les électeurs de ces départements, au terme des deux consultations des 10 et 24 janvier 2010, ont rejeté le passage de leurs territoires au régime de large autonomie prévu par l'article 74 de notre Constitution, et ont demandé la création d'une collectivité unique régie par l'article 73.

Le Président de la République a reçu le 8 novembre les élus de la Martinique et de la Guyane. Il a fixé avec eux les grands principes qui devront guider l'élaboration du projet de loi créant pour chacun des deux territoires cette collectivité unique, résultant de la fusion du département et de la région. Je participais à ces réunions, Marie-Luce PENCHARD à mes côtés. Nos services préparent actuellement les textes qui seront présentés au Parlement prochainement, conformément à la volonté du chef de l'Etat.

Parallèlement, nous sommes mobilisés pour la préparation du projet de réforme institutionnelle en Polynésie française, dont l'objectif primordial pour l'image de ce territoire doté d'une très large autonomie, est d'assurer une meilleure stabilité gouvernementale.

(2) Enfin, avant de conclure mon propos, je souhaiterai évoquer avec vous les relations financières de l'Etat avec les collectivités locales, sujet auquel vous êtes naturellement attachés en tant qu'élus et gestionnaires.

Pour ce qui concerne les dotations tout d'abord, je rappelle que la stabilisation en valeur, pour la période du budget triennal 2011-2013, des concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales, est mise en œuvre conformément aux conclusions de la conférence sur les déficits. En effet, l'effort de maîtrise des finances publiques concerne l'ensemble des dépenses publiques. Ce gel n'est ni plus ni moins la règle que l'Etat s'impose à lui-même pour l'ensemble de ses dépenses.

Vous comprendrez bien que l'outre-mer ne peut-être totalement exonéré de cet effort national, et je veux d'ailleurs remercier Marie-Luce PENCHARD de tenir sur ce sujet un langage de vérité, courageux et déterminé, digne d'une femme d'Etat.

Je vous le dis : la contrainte budgétaire n'interdit pas des évolutions positives. Ainsi, certaines dotations peuvent connaître en 2011 un abondement destiné à répondre à des besoins spécifiques. C'est par exemple le cas de la dotation spéciale de construction et d'équipement des établissements scolaires de Mayotte, qui progresse de 5 millions d'euros.

Car l'équité impose aussi de savoir reconnaître quand cela est juste les besoins particuliers de nos concitoyens ultramarins, la politique du Gouvernement s'inscrit dans les orientations fixées par le Président de la République à la suite des Etats généraux de l'an passé, pour la mise en œuvre des 137 mesures ciblées actées lors du Conseil interministériel de l'outre-mer de novembre 2009. Ce programme de travail avance bien, et je m'en félicite.

X

Vous pouvez le constater, l'Etat est avec vous partout, outre-mer. **Je ne laisserai donc jamais dire, jamais, qu'il ne tient pas ses engagements, qu'il les oublie ou qu'il les renie.** Tous ceux qui voudraient brandir ces contre-vérités pour semer à nouveau l'agitation et le désordre, ou tenter de séparer la métropole et l'outre-mer, sont condamnés à l'échec. Le gouvernement ne les laissera pas faire, nos concitoyens ultramarins non plus. L'ordre public républicain a vocation à s'appliquer partout sur le territoire de la République.

Au contraire, nous continuerons d'œuvrer, Marie-Luce et moi-même, pour bâtir avec l'outre-mer une relation renouvelée, à la fois fraternelle, apaisée et responsable.

Le Président de la République a décidé que **2011 serait "l'Année des Outre-mer"**, au travers de grandes manifestations intervenant dans tous les domaines de la créativité ultramarine. J'y vois une occasion formidable de donner à tous nos concitoyens, particulièrement ici, en métropole, la vraie mesure du lien profond et multiséculaire qui unit la France à ses Outre-mer. Ensemble, avec vous, mesdames et messieurs les élus, nous devons relever ce défi et concrétiser cette belle ambition.